

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 14 (1885)

Heft: 5

Artikel: Aperçu sur l'histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg [suite]

Autor: Horner, R.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040007>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 fr. 50 cent. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 20 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Tanner, à Hauterive, près Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Collaud, instituteur, à Fribourg.

SOMMAIRE. — *Aperçu sur l'histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg (suite).* — *Histoire de la pédagogie (suite).* — *De l'enseignement du style épistolaire à l'école primaire (suite).* — *Exposition scolaire permanente de Fribourg.* — *Les comptes de la Société d'Education.* — *Correspondance.* — *Poésie.* — *Avis.*

APERÇU SUR L'HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

DANS LE CANTON DE FRIBOURG ¹

II. — Après la chute de l'ancien régime

(Suite.)

DEUXIÈME CLASSE

Nous arrivons maintenant aux écoles que le chanoine Fontaine place au second rang. Ce sont les écoles rurales des anciens bailliages de Payerne, d'Avenches et de Morat. Elles se trouvaient, nous assure le rapporteur, sur un assez bon pied. Les instituteurs sont rétribués par les communes. Ils ont un traitement fixe avec certains accessoires fournis par chaque écolier. Les traitements

¹ Nous indiquerons en note les traitements des anciens instituteurs d'après le taux nouveau. Chacun pourra ainsi se rendre mieux compte de la situation faite autrefois aux maîtres d'école. Nous donnerons aussi ces réductions d'anciens taux en nouveau taux, pour les traitements qu'on trouve dans les deux articles précédents sur l'histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg :

N^o 3. P. 35. A Morat.... le régent français n'a de fixe qu'environ 7 louis $\frac{1}{2}$ (173 fr. 91) et 16 sols par enfant. (55 cent.)

P. 36. A Payerne.... le régent allemand reçoit du gouvernement 135 livres (195 fr. 65.)

Estavayer compte.... trois régents pour les écoles primaires auxquels la commune alloue en tout la somme annuelle de 24 louis. (556 fr. 52.)

Le gouvernement lui alloue (au régent allemand d'Avenches) 60 crones (197 fr. 10.)

N^o 4. P. 49-50. Il (le professeur de latin et de grec à l'école supérieure

sont partout fort modiques. Cependant quelques communes, entre autres celles de Motier et de Courlevon, ont déjà fait de sérieux efforts pour élever le traitement de leurs instituteurs.

L'école de Chiètres est à peu près la plus défectueuse en ce qu'elle n'a qu'une salle pour 170 enfants auxquels deux régents enseignent en même temps. Nous n'avons pas encore pu amener cette commune à aménager une seconde salle; nous voudrions du moins la voir diviser son école et établir des écoles de demi-jour.

Les travaux de la campagne sont un obstacle insurmontable aux progrès de l'instruction. Pendant l'été les enfants ne viennent plus à l'école; pour parer un peu à cet inconvénient, nous avons bien institué les cours du dimanche pour qu'au moins les écoliers n'oublient pas tout à fait l'été ce qu'ils ont appris l'hiver.

Il y a encore malheureusement bien des parents qui n'envoient point leurs enfants à l'école, même pendant l'hiver; cependant, grâce au zèle des commissaires d'éducation et aux soins des pasteurs, le goût pour l'instruction se répand de plus en plus dans les paroisses françaises, bien que la moralité publique ait souffert de la suppression des consistoires.

On s'est plaint, ajoute notre rapporteur, que les commissaires ne faisaient pas assez d'efforts pour l'avancement de l'instruction publique. Mais il ne faut pas oublier que le clergé s'est montré hostile, soit à l'institution des commissaires, soit à celle des conseils d'éducation : il faut reconnaître, de plus, que cette institution ne repose sur aucune loi. Malgré la résistance que le gouvernement rencontra de toutes part, il n'a pas moins usé des plus grands ménagements en témoignant sa reconnaissance à ceux qui travaillaient beaucoup et en encourageant ceux qui ne faisaient que peu de chose. Une fois que notre gouvernement aura acquis quelque stabilité, que les communes n'aient plus à subir d'exactions militaires et que l'organisation scolaire s'appuiera sur une loi définitive, on espère obtenir alors une amélioration progressive dans l'état de l'instruction.

TROISIÈME CLASSE

Dans les paroisses romandes du canton de Fribourg, continue le chanoine Fontaine, les régents sont en général mal rétribués

de Payerne) recevait de chaque enfant un sol (près de 5 cent.) par mois... L'Etat lui donnait annuellement 36 fr. (52 fr. 17.)

P. 50. Les honoraires de la régente s'élevaient à 5 batz (0 fr. 72) par mois pour chaque enfant ; de plus elle recevait une pension (traitement fixe) de 120 fr. (173 fr. 91.)

Le régent (à Romont) recevait pour traitement 6 louis en argent (129 fr. 13) et 14 écus (30 fr.) pour le bois...

P. 52. Le premier instituteur, l'abbé Badoud (à Romont) reçoit pour traitement 14 louis (324 fr. 64)... Georges Clément, second instituteur, 10 louis. (231 fr. 88.)

La première régente reçoit pour traitement 3 batz par jour. (0 fr. 43.) La seconde maltresse perçoit 12 écus. (33 fr. 12.)

et peu instruits. A peine en trouve-t-on un sur dix qui soit en état de bien remplir ses fonctions. Il y a quelques écoles qui possèdent un minime fonds. En général les communes font un petit traitement et les enfants qui fréquentent l'école, sont astreints à fournir tant par mois. Autrefois la plupart des communes mettaient tous les ans ou tous les trois ans la place de régent à l'enchère au rabais et c'est avec beaucoup de peine qu'on parvient à les faire abandonner cet usage.

Les écoles durent généralement de novembre à Pâques ou à la Pentecôte. Dans la montagne leur durée est de 9 à 10 mois.

La direction d'un certain nombre d'écoles est confiée au chapelain de la paroisse: c'est une charge attachée au bénéfice. Cela a son bon et son mauvais côté. Si le chapelain est généralement plus instruit que la plupart des régents, il n'est pas pour autant toujours excellent instituteur, surtout dans notre canton où la langue maternelle n'est entrée jusqu'ici pour rien dans l'enseignement du collège. D'ailleurs les ecclésiastiques n'ont pas étudié la pédagogie et ils n'attachent pas assez d'importance aux détails de l'enseignement.

En général on cherche davantage à s'instruire dans les anciens bailliages que dans l'ancien territoire des 24 paroisses où l'on se désintéresse de l'instruction en raison du monopole des emplois.

QUATRIÈME CLASSE

La partie allemande du canton comprenant la majeure partie des 24 paroisses avec le bailliage de Planfayon, est la contrée la plus arriérée. Il y a bien un régent dans chaque paroisse, mais la plupart de ces régents ne savent eux-mêmes ni bien lire, ni surtout bien écrire. Leur salaire se borne à quelques batz que les écoliers doivent leur donner. L'école ne dure que de six à dix semaines l'hiver. Beaucoup de parents, ajoute le rapporteur, ne sachant ni lire ni écrire, font si peu de cas de l'instruction, qu'ils n'envoient pas même leurs enfants à l'école.

Cependant il y a un réveil de bon augure depuis qu'on a appelé quelques habitants à remplir certaines fonctions, et plusieurs communes viennent en conséquence de faire des sacrifices pour obtenir des chapelains avec la mission de faire l'école.

Dans cette partie du canton, il est un exemple qui mérite d'être cité. C'est celui de M. Bieler, curé de Barberèche, qui, non content d'instruire son régent, assiste encore régulièrement à l'école, partage l'enseignement avec lui et, bien qu'il n'ait pas de fortune personnelle et que son bénéfice soit fort minime, paie le batz hebdomadaire pour chaque écolier pauvre.

Après ce tableau général de l'instruction primaire à la fin du dix-huitième siècle, il ne nous reste plus qu'à glâner dans les rapports particuliers, les détails qui offrent quelque importance ou quelque intérêt.

Transcrivons d'abord en partie le rapport de l'abbé Musy, commissaire d'éducation pour le district de Romont.

Ecole de Mézières. L'instituteur de cette école s'appelle François Carrel. Il est originaire de cette commune. L'enseignement consiste à faire lire à chaque enfant et à lui lire une nouvelle page. Les manuels employés sont le catéchisme diocésain, l'Instruction de la jeunesse et quelques livres latins. L'école dure 4 heures en hiver et 2 heures en été. On apprend un peu à écrire aux enfants dont les parents fournissent le papier. Les filles n'écrivent pas du tout. Ceux qui s'y exercent, le font à la maison et apportent à l'école ce qu'ils ont fait. Le régent écrit assez bien. Il a pour traitement trois louis ¹ et cinq sacs de blé. Il doit en outre remplir les fonctions de marguillier. L'école compte 14 garçons et 20 filles. Le curé donne des leçons particulières à quelques écoliers.

Les vacances commencent à la Saint-Pierre et se terminent à la Saint-Michel. L'école a lieu dans la maison de l'instituteur et c'est la paroisse qui fait le traitement.

Ecole de Villaraboud. L'instituteur de cette commune est tenu d'enseigner la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Il suit la même méthode que celui de Mézières ; chaque enfant passe successivement devant le maître qui le fait lire ou épeler, puis, leur lit une demi-page pour la leçon suivante. Ceux qui écrivent apportent leurs cahiers à l'école pour montrer leur écriture à l'instituteur. Les enfants ont deux heures de classe l'avant midi et sont libres le reste du temps. Les vacances durent de la Saint-Jean à la Saint-Michel. On se sert du catéchisme du diocèse, de l'Instruction de la jeunesse et de divers livres de piété. Il perçoit 4 louis et 1 écu neuf ². Les filles n'écrivent pas plus ici que dans les autres écoles de la campagne. Le régent est suffisamment instruit. Dans la lecture il tient compte des accents, des virgules et des points.

Ecoles de Vuisternens, de Villariaz, d'Estévenens et de la Neirigue. Pour toutes ces écoles, il n'y a qu'un régent. Il parcourt toutes ces communes trois ou quatre fois par semaine et donne encore des leçons dans les communes de Sommentier, la Ville-du-Bois et les autres neuf localités dont se compose la paroisse de Vuisternens. Il ne saurait consacrer beaucoup de soins à chacune de ces écoles si distantes l'une de l'autre. Les écoliers reçoivent à la hâte leur leçon du régent. Cet instituteur qui doit parcourir alternativement toutes les communes de Vuisternens, excepté La-Joux, est en outre marguillier de l'église de Vuisternens. Il reçoit trente écus pour tout salaire ³. A Vuisternens l'école se tient dans une petite chambre de la chapellenie où se rendent aussi les enfants de Villariaz. La salle est si étroite que les écoliers s'y trouvent entassés. Le nombre d'enfants qui fréquentent l'école est de 51 à Vuisternens, de 10 à la Neirigue, de 20 à Villariaz, de 20 aussi à Estévenens, de 10 à la Magne. Il n'existe de maison

¹ 69 fr. 57.

² 95 fr. 52.

³ 82 fr. 80.

d'école dans aucune de ces communes. On y loue des chambres à des particuliers.

A Vuisternens ce sont les enfants qui sont tenus de chauffer la chambre à tour de rôle, mais ce n'est qu'à force de tirer les enfants par les cheveux que le régent obtient le bois nécessaire.

Le catéchisme, l'Instruction pour la jeunesse et quelques livres de prière sont les seuls manuels employés dans ces écoles. Les chiffres y sont inconnus. La lecture y est très défectueuse. Il est impossible que l'instituteur, quoique instruit, suffise à une pareille tâche. Les vacances sont nombreuses. Il n'y a pas d'école durant l'été et l'on oublie ce que l'on a appris l'hiver.

Ecole de Billens. Cette école est fréquentée par 12 garçons et 16 filles : 4 garçons et 3 filles reçoivent des leçons de Monsieur le curé.

Le régent qui fonctionne à Billens depuis 23 ans, perçoit un traitement de 22 $\frac{1}{2}$ écus ¹ avec 4 sacs de blé. L'école dure deux heures. En été on fait la classe aux enfants qui se présentent. Il n'y a pas de vacance dans le cours de la semaine : celles d'automne vont de la Saint-Jean à l'Assomption. On se sert du catéchisme et de l'Instruction de la jeunesse. L'arithmétique y est inconnue. Quelques garçons seulement savent écrire. La maison d'école appartient au régent. C'est la paroisse qui fait le salaire du maître. Ici, comme ailleurs, l'instituteur fait passer chaque enfant devant lui pour le faire lire ou épeler, puis il lui donne une tâche pour le lendemain. La lecture y est médiocre et l'on observe assez bien les signes de ponctuation. Les châtimens en usage consistent dans quelques coups de fouet que le maître distribue de temps à autre aux enfants pour exciter leur attention.

Ecole d'Hennens. Cette école avec ses 11 garçons et ses 14 filles est confiée aux soins du régent de Billens qui s'y rend les après-midi. On y trouve plus de dispositions pour l'écriture et l'arithmétique qu'à Billens. La méthode d'enseignement et les livres classiques sont les mêmes.

Ecole d'Arruffens. Il n'y a là qu'un seul enfant à instruire. C'est encore le régent de Billens qui en est chargé, mais il n'y vient pas tous les jours.

Ecole de Rueyres-Treyfayes. Nicolas Pittet, de Romanens, l'instituteur de cette école composée de 14 garçons et 3 filles, enseigne encore dans les communes de la paroisse de Sales. Son salaire est de 38 écus ², plus un batz ³ par enfant. L'école dure 2 heures par jour pendant 9 mois. Les livres varient beaucoup. On y lit les Arrêtés de l'ancien gouvernement et des écrits sur parchemin. Le mode d'enseignement, comme ailleurs, consiste à faire passer successivement les enfants devant le régent. Tous

¹ 62 fr. 10.

² 104 fr. 88.

³ 14 centimes.

les enfants savent lire, à l'exception de deux. Il y a 32 ans que ce régent exerce ses fonctions dans les mêmes écoles. Les enfants se réunissent dans une maison particulière. On y fait quelques exercices d'écriture et de calcul.

Ecoles de Sivrîez, du Saulgy et de Villaranon. C'est dans la chapellenie qu'a lieu l'école; mais la chambre du chapelain est si petite que les enfants s'y trouvent entassés. Le chapelain est secondé par sa servante qui fait l'école aux petits enfants. Il perçoit 20 écus ¹ pour ses fonctions d'instituteur. Les leçons ont lieu durant 2 heures le matin: il y a vacance de la Saint-Jean à la Saint-Michel. Aux manuels employés ailleurs, il faut ajouter ici l'almanach. Le mode suivi est le même que dans les écoles des environs. On y compte 15 garçons et 14 filles. La lecture est passable; mais on n'y fait aucun exercice d'arithmétique et très peu d'écriture.

Le-Saulgy et Villaranon ne fournissent que 5 ou 6 élèves.

Ecole de Chavannes-les-Forts et de La-Pierre. Les enfants de ces deux localités se réunissent dans la maison du chapelain de Chavannes-les-Forts qui est chargé de la tenue de l'école. La chambre qui sert de salle d'école est vaste. Les écoliers sont au nombre de 47. Un père de famille de La-Pierre instruit ses enfants lui-même. A l'école on lit assez bien; 4 ou 5 garçons apprennent à écrire. Quelques enfants étudient l'arithmétique. On emploie le catéchisme, l'Instruction pour la jeunesse, l'alphabet de Fribourg et divers livres de piété. Les vacances sont de six semaines en automne.

Les écoles de Romont étaient précédemment surveillées par le Conseil: le traitement des maîtres était fourni en partie par des fondations, en partie par la commune; le grain et le blé étaient fournis par l'hôpital. Des examens et une distribution de prix terminaient l'année scolaire.

Le rapport que nous venons d'analyser porte la date du 22 mars 1799.

(A suivre.)
R. HORNER.

HISTOIRE DE LA PÉDAGOGIE

(Suite.)

§ 28. — RÉACTION CONTRE L'HUMANISME — BACON DE VERULAM — RATICH

Les plaintes que faisait déjà entendre Luther contre le matérialisme envahissant et la décadence des écoles ne s'adressaient pourtant guère qu'aux plus hautes classes de la société et ne concernaient que les écoles latines des humanistes. Nous avons vu que Sturm, Trotzendorf et les Jésuites réagirent avec quelque

¹ 5 fr. 20.